

Une chambre à soi ou une Cité pour les Dames ?

Christine de Pizan ou les ambitions d'une intellectuelle au XV^e siècle

Yasmina Foehr-Janssens

Département de langues et littératures françaises et latines médiévales

La Querelle sur le *Roman de la Rose* : polémique littéraire et revendications «féministes»

Nous sommes tout au début du XV^e siècle, plus précisément en 1401, sous le règne de Charles VI, dans une période politique troublée et marquée par la guerre de Cent Ans. Cette année-là, éclate la première querelle littéraire dont la vie intellectuelle française va se faire par la suite une spécialité.

Ce débat prend naissance dans le milieu humaniste parisien, proche du célèbre Collège de Navarre. Deux partis s'opposent autour de la question de la valeur et de la moralité du chef d'œuvre de la littérature française qu'est le célèbre *Roman de la Rose* de Jean de Meun, roman allégorique du XIII^e siècle, véritable bestseller médiéval qui traite, dans un esprit savant et encyclopédique, de la doctrine de l'amour. D'une part, nous trouvons deux fonctionnaires de la chancellerie royale, les frères Gontier et Pierre Col ainsi que leur ami Jean de Montreuil, tous férus de belles lettres et de culture classique, à la manière de Pétrarque, qu'ils admirent. Ce parti défend avec brio Jean de Meun. Dans l'autre camp, il faut compter avec un théologien, Jean Gerson, célèbre prédicateur, chancelier de Notre-Dame, issu du même milieu humaniste que ses adversaires. D'origine modeste, Gerson se distingue par sa grande érudition. A ses côtés, on distingue la figure d'une femme, Christine de Pizan, qui est, quant à elle, la jeune veuve d'un notaire de la cour, Etienne Chatel. Cette dernière appartient à la même mouvance intellectuelle que les autres acteurs du débat, qu'elle connaît

du fait de la position sociale de son défunt mari. De plus, elle est la fille de feu Thomas de Pizan qui fut l'astrologue du roi Charles V, dit le sage. Christine de Pizan tout d'abord, puis Jean Gerson, s'en prennent à Jean de Meun en accusant le *Roman de la Rose* de misogynie et d'impudicité¹. Le *Roman de la Rose*, en initiant l'amant à l'art de la séduction, déploie en effet les clichés les plus convenus sur l'hypocrisie et la débauche féminines. De plus, la sexualité y est décrite avec des mots crus et la scène finale raconte au moyen de métaphores explicites la défloration de la rose. Autant de motifs qui indignent ses détracteurs :

En quel maniere puet estre vallable et a bonne fin ce que tant et si excessivement, impettueusement et tres nonveritablement il accuse, blasme et diffame femmes de pluseurs tres grans vices et leurs meurs tesmoingne estre plains de toute perversité ; et par tant de repliques et auques en tous personnages ne s'en puet saouler [...] sans exception toutes les accuse. Mais se tant oultre les mettes de raison se chargea l'aucteur de elles accuser ou jugier nonveritablement, blame aucun n'en doit estre imputé a elles, mais a cellui qui si loing de verité dit la mençongne qui n'est mie creable.²

A quelle fin valable et positive entreprend-il d'accuser, blâmer et diffamer les femmes avec tant d'ardeur, d'impétuosité et d'inexactitude, les chargeant de plusieurs vices abominables et attestant que leurs mœurs sont la perversité même ? Il ne se lasse pas de le faire répéter par presque tous ses personnages en nombre de leurs répliques. [...] Il les accuse toutes sans exception. Or si cet auteur passa les bornes de la raison en se chargeant de les accuser ou juger fausement, ce n'est pas elles qu'il faut blâmer, mais celui qui tourne le dos à la vérité pour dire un mensonge.³

Voilà qui évidemment est très remarquable : comment se peut-il qu'au début du XV^e siècle, une femme puisse ainsi se placer sur le devant de la scène, et même lancer un débat d'idées, contrer des intellectuels de haut niveau, s'en prendre à une grande figure de la tradition des lettres françaises naissante, et s'attirer l'alliance d'une des plus belles plumes de la capitale ?

¹ Les pièces de ce débat ont été éditées par Hicks 1977 et traduites par Greene 2006. Les citations en moyen français et en latin ainsi que leurs traductions en français moderne sont tirées de ces deux ouvrages. Signalons une nouvelle édition parue très récemment : Valentini 2014.

² Christine de Pizan, Lettre à Jean Johannes, juin-Juillet 1401, éd. Hicks 1977 : 16, l. 162-168 ; 18, l. 223-228.

³ Christine de Pizan, Lettre à Jean Johannes, juin-juillet 1401, trad. Greene 2006 : 67 et 71.

Avant de répondre à cette question, il nous faut remarquer, que pour contrer les attaques de Christine de Pizan, les défenseurs de Jean de Meun développent des arguments que l'on pourra qualifier, un peu rapidement peut-être, mais de manière assez éclairante, de « structuralistes ou post structuralistes »⁴. Cette ligne de défense attire notre sympathie par la pertinence, en termes de critique littéraire, des arguments qui y sont développés. Les avocats de l'auteur du *Roman de la Rose* démontrent que ce dernier manie avec brio l'ironie. Ils soulignent la nécessité d'établir une distinction précise entre les paroles des personnages et ceux de l'auteur. Les discours les plus violemment antiféministes que l'on peut lire dans le *Roman de la Rose* sont placés dans la bouche de personnifications comme Ami, le Jaloux ou la Vieille qui présentent des points de vue particuliers dans la discussion sur l'amour, de sorte que leur opinion ne saurait être imputée sans précaution à l'auteur qui leur donne la parole. Pour Pierre Col, l'œuvre repose sur une dynamique citationnelle et met en scène la dimension polyphonique du roman:

Et s'il y a paroles qui semblent plus bades, ou plus diffamans le sexe féminin, il recite les aucteurs qui dient ycelles, car come il dit, il n'y fait « riens fors reciter » [15204].⁵

Et s'il y a des paroles qui semblent vraiment effrontées ou qui diffament le sexe féminin, c'est par ce que Meun cite les auteurs qui les prononcent, car comme il dit, il ne fait « rien d'autre que de citer » ([v.] 15204).⁶

Jean de Montreuil, quant à lui, attire l'attention sur la nécessité de remettre les passages incriminés en contexte et rappelle l'importance du cadre générique, celui de la satire des mœurs, auquel se rattache l'œuvre :

De personatum varietate non discernunt, seu notant quibus passionibus moveantur aut induantur affectibus, et quem ad finem quave dependentia aut quamobrem sint loquuti, nec quod demum satirici is instructor fungitur officio, quo respectu plura licent que aliis actoribus prohibentur.

Ils ne regardent pas à la diversité des personnages ; ils ne remarquent ni de quelles passions ceux-ci sont agités, ni les sentiments qu'il convient de leur prêter, ni le but, ni les circonstances,

⁴ Voir Brown-Grant 2000.

⁵ Pierre Col, Réponse aux deux traités précédents, août ou septembre 1402, éd. Hicks 1977 : 106, l. 618-620.

⁶ Pierre Col, Réponse aux deux traités précédents, août ou septembre 1402, trad. Greene 2006 : 213.

ni les causes de leur discours ; ils méconnaissent enfin, la tâche de satirique que s'était donné ce moraliste, en quoi bien des choses interdites à d'autres auteurs lui furent permises.⁷

Par comparaison avec ces remarques, les arguments et les accusations de Christine de Pizan et de Jean Gerson relèveraient, pour maintenir une analogie qui vaut ce qu'elle vaut avec les termes des débats contemporains, de la pruderie et du politiquement correct. Position, soit dit en passant, dans laquelle se trouvent souvent acculés ceux et celles qui cherchent à dénoncer le poids des stéréotypes dans la production artistique ou culturelle.

Tant et si bien que, si l'on s'en tient à cette approche, dans cette première querelle littéraire, la protestation contre la tradition misogyne cléricale, malgré son caractère très frappant, semble refléter plutôt une position relativement conservatrice. Les défenseurs de Jean de Meun sont du côté du droit à l'humour, à la satire et à la critique, du côté de la liberté d'expression. Ils font l'apologie en la personne de Jean de Meun d'un auteur laïc qui s'affranchit du poids de la pensée théologique pour s'appuyer sur une philosophie rationnelle. C'est ce que soulignent les premiers commentateurs qui, soit dit en passant, passent presque complètement sous silence l'intervention pourtant déterminante de Christine de Pizan. Ils présentent le débat comme opposant des humanistes éclairés et un théologien réactionnaire.⁸ Or c'est bien Christine qui a fait du débat une véritable querelle, au sens où elle rend publique, en les rassemblant en un livre, les lettres ou épîtres échangées à ce sujet, afin de soumettre la discussion à la reine Isabeau de Bavière et à Guillaume de Tignonville, le prévôt de Paris. Elle s'impose dans la discussion, elle qui n'est pas une universitaire et n'appartient au milieu au sein duquel elle intervient que grâce à ce qui la lie à son père et son mari, tous deux défunts. Elle est une intruse, elle fait intrusion.

⁷ Jean de Montreuil, *Lettre 154 (Ut sunt mores)*, éd. et trad. Hicks 1977 : 42-45, l. 23-28.

⁸ Greene, 2006 : 1-18.

Invention de l'auteur français et promotion de la «fille des lettres»

Avec Rosalind Brown Grant, il faut relever que la discussion se fait dans un cadre très précis, avec un objectif que, sans doute, tous les acteurs de cette querelle partagent : celui de la promotion, symbolique et sociale, de l'écrivain de langue française. Depuis le XIV^e siècle, le statut de ce dernier est en train de changer radicalement. Les poètes deviennent peu à peu des auteurs : ils sont en quête d'une véritable autorité et tendent de plus en plus à l'obtenir. À la mort du grand poète et musicien Guillaume de Machaut, son disciple Eustache Deschamps rédige une ballade à la gloire de son maître dans laquelle il qualifie celui-ci de « noble rethorique » et de « mondain Dieu d'Harmonie »⁹. On assiste à une glorification des personnalités autoriales contemporaines et à la création d'un nouveau rôle social. Le poète philosophe se met à exister face au prince¹⁰. Le même mouvement est remarquable, et bien connu, en Italie : la biographie de Dante par Boccace, l'autopromotion de Pétrarque qui se fait couronner de laurier à Rome participent de cette mise en scène du pouvoir des gens de plumes.

Dès lors, l'enjeu de la querelle s'inscrit dans ce mouvement de mise en œuvre de la figure de l'intellectuel et du façonnage de sa *persona* d'auteur : Jean de Meun peut-il être considéré comme un auteur au même titre qu'Ovide ou Horace ou Juvénal ? Pour en faire la démonstration, il convient de montrer que son œuvre répond bien aux critères établis pour présenter les qualités et avérer la dignité des maîtres antiques. Les mérites de ces derniers et l'intérêt de leurs œuvres sont consignés, selon l'usage, dans de courtes présentations des textes majeurs de la tradition. Ces commentaires préliminaires assurent l'*accessus ad auctores* : ils renseignent sur le titre de l'œuvre, le nom de l'auteur, l'intention qui gouverne le texte, son contenu ou sa matière, son utilité et la partie de la science concernée.

⁹ Eustache Deschamps, *Anthologie*, éd. Dauphant 2014 : 100-103.

¹⁰ Poirion 1965 ; Mühlethaler et Blanchard 2002.

Or démontrer l'*utilitas*, c'est-à-dire la justesse de la cause finale du *Roman de la Rose*, est tout de même une tâche assez difficile à accomplir pour ceux qui se présentent comme ses partisans. Le poème de Jean de Meun ne recèle jamais que le récit d'un rêve érotique qui se solde par la cueillette sensuelle de la rose par l'amant pèlerin, après bien des péripéties qui, certes, ont permis le déploiement d'un art et d'une science encyclopédique indéniable. Tant et si bien que les admirateurs de Jean de Meun sont obligés de faire assaut d'habileté rhétorique pour prouver l'utilité de cet auteur et de son récit. Ce que Christine de Pizan repère très bien. Elle attaque le statut exagérément digne que les tenants du *Roman de la Rose* confèrent à ce texte. Gontier Col qualifie son auteur de « tres excellent et inreprehensible docteur en sainte divine Escripture, hault philosophe et en toutes les .vii. ars liberaux clerck tres parfont » (« très excellent et irréprochable docteur en sainte Ecriture, éminent philosophe, clerck très savant dans les sept arts libéraux ») ;¹¹ Jean de Montreuil en fait un « *precellentissimus magister* » (« maître entre tous distingué »).¹² Christine écrit à Jean Johannes, prévôt de Lille : « a grant tort et sans cause donnez si parfaicte louenge a celle dicte euvre qui mieulx puet estre appellee droicte oysiveté que oevre utile, a mon jugement. » (« Vous avez grand tort de porter aux nues un livre qu'il vaut mieux appeler pure sottise qu'œuvre utile, à mon avis. »)¹³

Pour Christine de Pizan, on voit bien que provoquer la querelle du *Roman de la Rose* est l'occasion de se lancer avec hardiesse dans l'arène publique. Elle utilise les armes rhétoriques des hommes de lettres et s'immisce dans leur combat. Elle entend profiter de leurs revendications pour se forger, elle aussi, une *persona* d'auteur.

Mais la réaction ne se fait pas attendre. La virulence des attaques dont la polémiste fait l'objet pour avoir osé s'en prendre à ce monument de la littérature française en construction,

¹¹ De Gontier Col, 15 septembre 1401, éd. Hicks 1977 : 23, l. 20-22 et trad. Greene 2006: 79.

¹² Jean de Montreuil, Lettre 154 (*Ut sunt mores*), éd. et trad. Hicks 1977 : 42-43.

¹³ Christine de Pizan, Lettre à Jean Johannes, juin-juillet 1401, éd. Hicks 1977 : 12, l. 22-24 ; trad. Greene, 2006 : 59.

n'est pas douteuse. Jean de Montreuil, s'adressant à un poète de ses amis, insulte son adversaire en se servant d'une référence savante à la « courtisane » (*meretrix*) Léonce :

Audies et videbis pariter [...] quam inique, iniuste, et sub ingenti arrogantia nunnulli in precellentissimum magistrum Johannem de Magduno invehunt et delatrant, precipue mulier quedam, nomine Cristina, ut dehinc iam in publicum sccripta sua ediderit : que licet, ut est captus femineus, intellectu non careat, michi tamen audire visum est Leuntium grecam meretricem , ut refert Cicero, que « contra Theofrastum, philosophum tantum, scribere ausa fuit ».

Tu entendras et tu verras de même [...] combien perfidement, injustement et avec quelle arrogance démesurée certains se déchaînent et aboient contre ce maître entre tous distingué, Jean de Meun, particulièrement cette femme que l'on appelle Christine, qui livre désormais ses écrits au public. Encore qu'elle ne manque pas tout à fait d'esprit - pour autant qu'une femme puisse en avoir - il me semblait entendre « la courtisane grecque Leuntion qui, ainsi que nous le rappelle Cicéron, osa écrire contre le grand philosophe Théophraste ».¹⁴

Gontier Col, quant à lui, manie la réprimande avec toute la hauteur d'un juge, et exige, à la manière d'un inquisiteur, que l'effrontée vienne à résipiscence afin qu'il puisse l'absoudre de ses « erreurs » :

Je, ensuivant le commandement divin, ayant de toy compassion par amour charitable, te pry, conseille et requiers la seconde foiz par ceste moye cedula que ton dessus dit erreur tu vueilles corriger, desdire et amender envers le tres excellent et inreprehensible docteur en sainte Escripture, hault philosophe et en toutes les .vii. ars liberaulx clerc tres parfont, que si horriblement oses et presumes corrugier et reprendre a sa grande charge [...] et confesser ton erreur : et nous aurons pitié de toy et te prendrons a mercy en te baillant penitence salutaire.¹⁵

Pour la seconde fois, je te prie, conseille et demande par la présente de bien vouloir corriger, rétracter et amender ton erreur à l'égard du très excellent et irréprochable docteur en sainte Ecriture, éminent philosophe, clerc très savant dans les sept arts libéraux , que - c'est horrible - tu oses et présumes corriger et reprendre en le chargeant d'une grave accusation. [...] Confesse ton erreur et nous aurons pitié de toi et te ferons grâce en t'accordant une pénitence salutaire.¹⁶

A l'occasion de ce rapport de force, les positions s'inversent : les défenseurs de Jean de Meun, promoteurs éclairés des droits du créateur, se transforment en censeurs sévères faisant usage de l'argument d'autorité tout en monumentalisant Jean de Meun. Et la prude Christine

¹⁴ Jean de Montreuil, Lettre 154 (*Ut sunt mores*), éd. et trad. Hicks 1977 : 42-43, l.2-10.

¹⁵ Gontier Col, « A femme de hault entendement », 15 septembre 1401, éd. Hicks 1977 : 23, l. 17-26.

¹⁶ Gontier Col, « A femme de hault entendement », 15 septembre 1401, trad. Greene 2006 : 79.

de Pizan se retrouve en position de revendiquer son droit à exprimer une opinion qu'elle tient pour vraie :

Mais soit notee la ferme et grant oppinion qui me muet contre aucunes particularitez qui ou dit sont comprises – et, au fort, chose qui est dicte par oppinion et non de loy commandee se puet redarguer sans prejudice.¹⁷

Je voudrais souligner la très ferme conviction qui me pousse à attaquer certains aspects de ce livre ; en toute rigueur, ce qui est présenté comme une opinion et non commandé par la loi, peut-être critiqué sans qu'il y ait faute.¹⁸

Elle répond toujours avec assurance :

O clerc subtil d'entendement, stilé es sciences, prompt en polie rethorique et subtile poetique, ne vueilles par erreur volontaire repprendre et reprimer ma veritable oppinion justement meue pour tant se elle n'est a ta plaisance.[...]

Ne sces-tu que une petite moustelle assault un grant lyon et a la foiz le desconfist ? Si ne cuides aucunement moy estre meue ne desmeue par legiereté, par quoy soye tost desditte – ja soit ce que en moy disant vilenie me menaces [...] je dis derrechief et replique et triplique tant de foiz comme tu voudras que le dit intitulé *Le Rommant de la Rose*, non obstant y ait de bonnes choses [...] je dis que il puet estre cause de mauvaïse et perverse exortacion en tres abhominables meurs.¹⁹

Profond philosophe, savant accompli, orateur ingénieux et poète subtil, garde-toi de blâmer et repousser par erreur obstinée mon opinion qui est vraie et justement avancée pour la raison qu'elle ne te plaît pas. [...]

Ne sais-tu pas qu'une petite belette peut attaquer un grand lion et parfois le vaincre ? Ne crois pas que je puisse être facilement persuadée ou dissuadée et qu'ainsi je me rétracte promptement, même si tu me dénigres [...] Je dis de nouveau, je duplique et triplique autant que tu voudras que le poème intitulé *Roman de la Rose* même s'il contient de bonnes choses,[...] je dis que [...] ce livre peut constituer une perverse et vicieuse leçon.²⁰

Elle ne craint pas d'utiliser ironiquement les armes de l'adversaire. En jouant Dante contre Jean de Meung, elle place Pierre Col en position d'infériorité, lui qui ne maîtrise pas l'italien :

Tu dis que « de tant comme il parle de vices et de vertus, d'enfer et de paradis pres a pres l'ung de l'autre, monstre il plus la beatutude des ungs et la laidure des autres. » Responce : la

¹⁷ Christine de Pizan, Lettre à maître Jean Johannes, éd. Hicks 1977 : 12, l. 30-33.

¹⁸ Christine de Pizan, Lettre à maître Jean Johannes, trad. V. Greene 2006 : 59.

¹⁹ De Christine de Pizan, réponse à Gontier Col, fin septembre 1401, éd. Hicks 1977 : 24, l. 5-8 ; 25, l. 47 – 26, l.60.

²⁰ De Christine de Pizan, réponse à Gontier Col, fin septembre 1401, trad. Greene2006 : 80 et 82.

beatitude de paradis ne monstre il mie quant il dit que les malfaiteurs yront. Et pour ce mesle il paradis avec les ordures dont il parle : pour donner plus foy a son livre. Mais se mieulx vuelz oïr descripre paradis et enfer, et par plus subtilz termes plus haultement parlé de theologie, plus prouffitablement, plus poetiquement et de plus grant efficasse, lis le livre que on appelle le Dant, ou le te fais exposer pour ce que il est en langue florentine souverainement dicté : la oyras autre propos mieux fondé plus subtilement, ne te desplaie, et ou tu pourras plus prouffiter que en ton *Romant de la Rose*, - et cent fois mieux composé ; ne il n'y a comparaison, ne t'en courouces ja.²¹

Tu dis que « comme il parle des vices et des vertus, de l'enfer et du paradis en les juxtaposant, il montre ainsi mieux la béatitude des uns et la laideur des autres. » Réponse : il ne montre pas la béatitude du paradis quand il dit que les malfaiteurs iront là. S'il mêle ainsi le paradis avec les ordures dont il parle, c'est afin de donner plus de crédibilité à son œuvre. Mais si tu veux entendre une description du paradis et de l'enfer en des termes plus subtils, exprimant une théologie plus élevée, d'une manière plus profitable, plus poétique et plus effective, lis le livre qu'on appelle le Dante, ou bien fais-le toi expliquer puisqu'il est superbement composé en langue florentine. Là, tu entendras d'autres propos, mieux fondés et plus profonds, ne te déplaise, et tu en tireras plus grand profit qu'en ton *Roman de la Rose*. Et il est cent fois mieux composé, au point (ne t'en fâches pas) qu'il n'y a aucune comparaison.²²

Christine, l'italienne, l'étrangère, peut se targuer d'un savoir qui échappe à ces adversaires, si prompts à signaler son ignorance. La langue florentine qui distingue les maîtres italiens se fait le véhicule d'une révélation poétique inaccessible à son interlocuteur qui en est réduit à devoir « se faire expliquer » la *Divine Comédie*.

Pour mesurer la force d'un tel aplomb, on peut se souvenir de ce qu'écrivit Virginia Wolf dans *Une Chambre à soi*, à propos de la sœur de Shakespeare dont elle invente l'existence fantomale :

Mais ce qui me semble vrai, quand je pense à l'histoire de la sœur de Shakespeare, telle que je vous l'ai contée, c'est que n'importe quelle femme, née au XVI^e siècle et magnifiquement douée, serait devenue folle, se serait tuée ou aurait terminé ses jours dans quelle chaumière éloignée de tout village, mi sorcière, mi magicienne, objet de crainte et de dérision. Car point n'est besoin d'être grand psychologue pour se convaincre qu'une fille de génie, qui aurait tenté de se servir de son don poétique, aurait été à tel point contrecarrée par les autres, torturée et tiraillée en tous sens par ses propres instincts, qu'elle aurait perdu santé et raison. [...] Une vie libre, à Londres au XVI^e siècle aurait impliqué pour une femme poète et auteur dramatique une tension nerveuse et un déchirement tels qu'ils l'auraient sans doute tuée.²³

²¹ De Christine de Pizan, à maître Pierre Col, 2 octobre 1402, éd. Hicks 1977 : 141, l. 862 – 142, l. 876.

²² De Christine de Pizan, à maître Pierre Col, 2 octobre 1402, trad. Greene 2006 : 257- 258.

²³ Virginia Wolf, *Une chambre à soi*, trad. Malraux 1992.

Christine de Pizan n'a quant à elle pas froid aux yeux. Saisissant les chances que lui offre la recomposition du champ littéraire qui est en cours de son temps, elle travaille avec constance à son autopromotion. Elle contrôle avec soin l'image qu'elle donne d'elle-même. Elle se veut la « fille des lettres ». Les enluminures des manuscrits de ses œuvres, dont elle surveille la confection, diffusent une représentation très codée de sa stature d'écrivain. Reprenant une typologie extrêmement répandue du portrait de l'auteur - en usage d'ailleurs, entre autres, dans les manuscrits du *Roman de la Rose*²⁴, ces miniatures montrent une femme recueillie, concentrée sur son travail dans un cabinet ou une cellule. Le célèbre manuscrit de Londres, British Library Harley 4431, offert à la reine Isabeau de Bavière, nous en fournit, au folio 4, un exemple tout à fait paradigmatique.²⁵ Cette figuration de l'auteure est d'un grand intérêt dans la perspective de notre journée : faut-il sortir ou non de sa chambre ? Dans le champ des lettres, à la fin du Moyen Âge, la chambre, le lieu d'études, est en train de devenir le lieu de l'autorité. La cellule monastique, mais aussi le cabinet d'études représentent cette chambre à soi dans laquelle s'élabore la pensée qui sera ensuite publiée. La chambre de l'intellectuel (le), c'est sa marque de fabrique, son atelier d'écriture. Elle lui permet de prendre le recul nécessaire à la pensée, de voir clair, de recevoir l'inspiration poétique, loin des gesticulations de la cour. La « fille des lettres » exploite à son tour cette topique qui lui sert de plus à affirmer sa respectabilité.

Aujourd'hui, l'œuvre la plus connue de Christine de Pizan est son *Livre de la Cité des Dames*. Au début de ce texte polémique daté de 1405, elle se représente en discussion avec Raison, personnage central du *Roman de la Rose*, qui la persuade de fonder par sa plume la

²⁴ Voir la représentation de Jean de Meung dans le ms. de Paris BnF fr. 380, fol. 28v, fin XIVe s. (visible sur le site Mandragore de la BnF (<http://mandragore.bnf.fr/>))

<http://visualiseur.bnf.fr/Visualiseur?Destination=Mandragore&O=07912431&E=64&I=36178&M=imageseule>
Le manuscrit de Genève, BGE 180, de la seconde moitié du XV^e siècle, contenant la *Cité des Dames* de Christine de Pizan, propose, au fol. 3v, une image très similaire de l'auteure siégeant devant une roue à livres
<http://www.e-codices.unifr.ch/fr/list/one/bge/fr0180>

²⁵ <http://www.bl.uk/catalogues/illuminatedmanuscripts/ILLUMIN.ASP?Size=mid&IID=28575>

Cité des Dames afin d'offrir aux femmes un lieu de protection contre la malveillance et la misogynie des grands auteurs :

Adonc respondi dame Raison et dist : « Or sus, fille, sans plus attendre, alons ou Champ des Escriptures. La sera fondee la Cité des Dames en pays plain et fertile, la ou tous fruis et douces rivieres sont trouvees et ou la terre habonde de toutes bonnes choses. Pren la pioche de ton entendement et fouys fort et fais grant fosse tout partout ou tu verras les trasses de ma ligne et je t'ayderai a porter hors la terre a mes propres espauls.²⁶

Là-dessus, Dame Raison reprit en ces termes : « Lève-toi, mon enfant ! Sans plus attendre, partons au Champ des Lettres ; c'est en ce pays riche et fertile que sera fondée la Cité des Dames, là où l'on trouve tant de fruits et de douces rivières, là où la terre abonde en toutes bonnes choses. Prends la pioche de ton intelligence et creuse bien. Partout où tu verras les traces de ma règle, fais un fossé profond. Quant à moi, je t'aiderai en portant les hottes de terre sur mes propres épaules. »²⁷

On ne sera pas étonnée de trouver le projet de ce livre en germe dans les épîtres du débat :

Ja a esté, est et sera moult de plus vaillans femmes, plus honnestes, mieulx moriginees et mesmes plus savans, et dont plus grant bien est ensuivi au monde que onques ne fist de sa personne – mesmement en policie mondaine et en meurs vertueux tres enseignees -, et plusieurs qui ont esté cause du reconciliement de leurs maris [...] De ce treuve l'en asséz preuves en la Bible et es autres anciennes histoires, comme Sarra, Rebecha, Hester, Judith et autres asséz ; et mesmes en noz aages avons veu en France moult de vaillans femmes, grans dames et autres de noz dames de France : la sainte devote royne Jehanne, la royne Blanche, la duchesse d'Orliens fille du roy de France, la duchesse d'Anjou qui ore est nommee royne de Secile – qui tant orent beauté, chasteté, honnesteté et savoir [...]

En ne croiez, chier sire, ne aucun autre n'ait oppinion, que je die ou mette en ordre ces dittes deffences par excusacion favourable pour ce que je femme suis : car veritablement mon motif n'est simplement fors soustenir pure verité, si comme je la sçay de certaine science estre au contraire des dictes choses de moy nyees ; et de tant comme voirement suis femme, plus puis tesmoingner en ceste partie que celui qui n'en a l'experience , ains parle par devinailles et d'aventure.²⁸

Il y a eu, il y a et il y aura nombre de femmes de plus grande valeur, de meilleures mœurs, mieux éduquées et même plus savantes, et qui ont fait plus de bien au monde que lui-même en a jamais fait personnellement, étant également très instruites sur les questions politiques et morales. Plusieurs ont amené leurs maris à se réconcilier [...] On en trouve beaucoup d'exemples dans la Bible et dans l'histoire ancienne comme Sarah, Rebecca, Esther, Judith et bien d'autres. A notre époque on a vu en France nombre de femmes de valeur parmi nos grandes dames ainsi que parmi les dames de notre lignage royal : la sainte et pieuse reine

²⁶ Christine de Pizan, *La Città delle Dame*, a cura di Caraffi, ed. Richards 1997 : 64.

²⁷ Christine de Pizan, *Le Livre de la Cité des dames*, trad. Hicks et Moreau 1992: 48.

²⁸ Christine de Pizan, *Lettre à maître Jean Johannes*, éd. Hicks 1977 : 19, l. 230-258.

Jeanne, la reine Blanche, la duchesse d'Orléans, fille du roi de France, la duchesse d'Anjou qui est maintenant reine de Sicile, et bien d'autres, toutes si belles, chastes, honnêtes et savantes. [...] Il ne faudrait pas que vous croyez, mon cher sire, ni que personne ne suppose que je présente ce plaidoyer avec partialité parce que je suis une femme. Mon véritable motif est simplement de défendre la vérité. En outre, parce que je suis une femme, je peux mieux témoigner à ce sujet que quelqu'un qui n'en a aucune expérience et parle au hasard, par conjecture.²⁹

En animant avec assurance la Querelle du *Roman de la Rose*, Christine de Pizan inaugure un projet littéraire de grande ampleur qui vaut en impertinence et en intelligence ceux d'une Virginia Wolf ou d'une Simone de Beauvoir.

Références bibliographiques

Textes :

CHRISTINE DE PIZAN, JEAN GERSON, JEAN DE MONTREUIL, GONTIER ET PIERRE COL, 1977, *Le Débat sur le Roman de la Rose*, éd. critique, introduction, traductions, notes par Eric HICKS, Paris, Champion.

CHRISTINE DE PIZAN, JEAN GERSON, JEAN DE MONTREUIL, GONTIER ET PIERRE COL, 2006, *Le Débat sur le Roman de la Rose*, trad. en français moderne par Virginie GREENE, Paris, Champion.

CHRISTINE DE PIZAN, 2014, *Le Livre des epistres du debat sus le Rommant de la Rose*, éd. Andrea VALENTINI, Paris, Garnier.

CHRISTINE DE PIZAN, 1997, *La Città delle Dame*, a cura di Patrizia CARAFFI, Earl Jeffrey RICHARDS ed., Milan, Luni editrice.

CHRISTINE DE PIZAN, 1992, *Le Livre de la Cité des dames*, trad. introd. par Eric HICKS et Thérèse MOREAU, Paris, Stock.

EUSTACHE DESCHAMPS, 2014, *Anthologie*, éd. trad. et présentation par Clothilde DAUPHANT, Paris, Librairie générale française.

WOLF Virginia, 1992, *Une Chambre à soi*, trad. de l'anglais par Clara Malraux, Paris, Denoël.

²⁹ Christine de Pizan, Lettre à maître Jean Johannes, trad. V. Greene 2006 : 71-73.

Études :

BROWN-GRANT Rosalind, 2000, « A new context for reading the “Querelle de la Rose”: Christine de Pizan and medieval literary theory », in Eric HICKS , Diego GONZALEZ et Philippe SIMON (dir.), *Au champ des escriptures: IIIe Colloque international sur Christine de Pizan, Lausanne 18-22 juillet 1998*, Paris, Champion, p. 581-95.

POIRION Daniel, 1965, *Le Poète et le Prince : l'évolution du lyrisme courtois de Guillaume de Machaut à Charles d'Orléans*, Paris, Presses universitaires de France.

MÜHLETHALER Jean Claude et BLANCHARD JOËL, 2002, *Écriture et pouvoir : à l'aube des temps modernes*, Paris, Presses universitaires de France.